



Des points à l'ordre du jour sous le signe de l'austérité !

Les points abordés portaient sur : la réforme territoriale, le services des pensions 1er degré, le planning de fermetures des services académiques (DSDEN et rectorat), toutes questions ayant, de près ou de loin, un lien avec les restrictions budgétaires.

Des questions diverses ont aussi été abordées. La FSU a fait une déclaration préalable (lire page 2).

Sommaire :

- ▶ Page 2 : déclaration de la FSU
- ▶ Page 3 : la Réforme territoriale
- ▶ Page 4 : Service des pensions 1er degré ; fermetures des services académiques pendant les congés scolaires ; questions diverses

Représentants FSU du personnel au Comité technique spécial académique 2014 - 2018

TRUFFOT Geneviève	Rectorat	Titulaire	06.65.20.71.81	genevieve.salmero-truffot@ac-caen.fr
TISSANDIE Nicolas	DSDEN Manche	Titulaire	02.33.06.92.32	nicolas.tissandie@ac-caen.fr
FERRETTE François	DSDEN Orne	Titulaire	06.11.64.15.57	francois.ferrette@snasub-caen.fr
GUERARD Fabienne	DSDEN Calvados	Titulaire	02.31.45.95.73	fabienne.guerard@ac-caen.fr
GODEFROY Sandrine	DSDEN Calvados	Titulaire	02.31.45.95.98	sandrine.godefroy1@ac-caen.fr
ADAM Laurent	DSDEN Calvados	Titulaire	02.31.70.33.26	laurent.adam@ac-caen.fr
LE GOFF Rémi	Rectorat	Suppléant	02.31.30.17.75	remi.le-goff@ac-caen.fr
FLEGO Isabelle	DSDEN Manche	Suppléante	02.33.06.92.07	Isabelle.Flego@ac-caen.fr
LECOMTE Aline	DSDEN Orne	Suppléante	02.33.32.51.88	aline.lecomte@ac-caen.fr
LEDUC Angélique	DSDEN Manche	Suppléante	02.33.06.92.23	Angelique.Leduc@ac-caen.fr
RYSER Agnès	DSDEN Manche	Suppléante	02.33.59.08.11	Agnes.Ryser@ac-caen.fr
LARCHER Gaëlle	Rectorat	Suppléante	02.31.30.17.23	Gaelle.Larcher@ac-caen.fr

Déclaration de la FSU au CTSA de CAEN du 4 juin 2015

Notre Comité technique spécial académique est convoqué dans une période de haute importance pour les services administratifs de l'éducation nationale.

Le calendrier des décisions montre la précipitation du gouvernement en la matière. Un conseil des ministres réuni le 22 avril 2015 a missionné 9 recteurs pour revoir l'organisation administrative de l'éducation nationale pour certaines régions et donne le ton : « *Chacun d'entre eux mène, en lien avec le préfet préfigurateur et les autres recteurs concernés, la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation inter-académique, pouvant aller de dispositifs de coopération renforcée à une intégration conduisant à une fusion d'académies. Ces projets de convergence sans alignement sur les nouvelles régions feront également l'objet de décisions en juillet 2015.* »

Nous condamnons la méthode à la hussarde avec des décisions prises précipitamment durant l'été pour empêcher toute mobilisation éventuelle ; les représentants du personnel auront été à peine sollicités dans les instances de dialogue social ! Vu le chantier entrepris, il aurait été sage de prendre le temps d'étudier toute les conséquences possibles et d'en faire part aux personnels.

La lettre de mission adressée à M. le recteur de Caen demande une étude d'impact en matière de ressources humaines, de moyens et de conduite des missions académiques. Voilà une occasion unique pour investir les CHS CT dans le processus en cours. Mais comment concilier le temps du débat et le temps de l'action quand ils sont simultanés ?

Il faut pourtant que chacun sache ce qu'une éventuelle fusion pourrait avoir de funeste pour ses conditions de vie et de travail. Le rapport de l'Inspection générale remis au Premier ministre en avril 2015 est éclairant : « *La mission considère donc nécessaire un scenario répartissant les activités du rectorat d'une académie fusionnée sur deux sites distants par grand pôle d'activité, par exemple la gestion des examens et concours sur un site, la gestion des ressources humaines dans un autre...* » La fusion irait vers la spécialisation géographique, Rouen se concentrant sur telles missions, Caen sur telles autres, spécialisation qui pourrait se décliner au niveau des DSDEN. Si on veut nous rassurer sur l'absence de mobilité géographique pour la majeure partie des personnels, il faut s'attendre à une mobilité fonctionnelle, ce qui se traduira par la perte nette de tout son savoir-faire pour s'insérer dans de nouvelles fonctions. Si on veut conserver les acquis de son expérience, il faudra aller là où seront délocalisées les missions.

La fusion des académies, c'est aussi celle des opérateurs aux missions spécifiques : GIP-FCIP, l'action sociale avec une seule CAAS, mais aussi des ESPE, CROUS, CANOPE (ex CRDP)... Nous n'ignorons pas les économies d'échelle réalisées dans une période d'austérité budgétaire où la recherche de réduction des coûts est le leitmotiv numéro un du gouvernement. La tentation sera trop grande pour les autorités politiques d'opérer des coupes budgétaires et de faire assumer le travail avec moins de personnels.

A l'opposé de tout ceci, la FSU se prononce pour un service public de proximité où les usagers et les personnels ont des interlocuteurs accessibles et donc géographiquement proches.

C'est pour cela que nous disons : « NON aux fusions d'académies ! », que nous organisons un rassemblement des personnels devant le CTA du 10 juin 2015 et que nous appelons à l'unité syndicale la plus large pour nous faire entendre.

1 - la Réforme territoriale

Mme Le Gal, secrétaire générale de l'académie rend compte des informations suivantes :

- ***un diagnostic commun*** aux deux académies a été envoyé fin avril 2015 et porte sur les points communs et les points divergents entre elles deux. Ce document non communicable actuellement. La FSU a pourtant demandé à en avoir un exemplaire. Le ministère bloque l'accès public à ce document et Mme la SG ne peut nous le communiquer.

- ***le 25 juin une réunion*** des représentants des personnels en CTA de Caen et en CTA de Rouen ainsi que des représentants syndicaux ayant une représentation au CT ministériel seront convoqués à Honfleur. Il s'agit d'une réunion d'information. La FSU a interrogé Mme la SG sur le cadre de préparation de cette réunion. A priori, aucun document ne sera communiqué. Nous avons alors demandé à avoir les organigrammes des services académiques de Caen et de Rouen ainsi que les effectifs des personnels par services.

- ***la lettre de mission du recteur de Caen*** a été modifiée : au lieu de proposer un projet de d'organisation inter-académique pour fin juin le projet sera reproposé par le recteur de Caen pour décembre 2015.

- ***une feuille de route*** sera donnée entretemps par le Ministre en juillet 2015. A ce moment là, le ministère dira si oui ou non la fusion est actée.

Le Ministre décidera donc sur la seule base du diagnostic envoyé en avril (qui est un constat sans prise de position ni scénarios) ainsi que sur nos éventuelles remarques, interventions, déclarations...

- ***une charte « ressources humaines »*** sera en discussion au plan national. Elle ne fera qu'accompagner les agents puisque, selon Mme la SG « *s'il y a fusion, il y aura modifications des structures* » !

Le ministère va prendre une décision en juillet !

**Les seules luttes perdues d'avance
sont celles qu'on n'aura pas mené !**

2 rendez-vous sur l'avenir des services académiques :

MERCREDI 10 JUIN 2015

2H D'INFORMATION SYNDICALE
RECTORAT DE CAEN - AMPHI

10h - 12h

Ouvert aux personnels titulaires et non titulaires IATSS.

MERCREDI 10 JUIN 2015

RASSEMBLEMENT DE PROTESTATION &
POUR LE MAINTIEN DES ACADEMIES

13H30 (jour du CTA) -
DSDEN du Calvados

2 - Service des pensions 1er degré

Deux personnes de la DSDEN 14 seront intégrées au 1er septembre 2015 à la DEPAP. Un outil de gestion des services de l'Etat sur les retraites sera utilisé. L'objectif affiché est de supprimer d'ici 2020 l'ensemble des services de retraites qui existent dans les académies avec une gestion directe de l'Etat. Là encore, des suppressions d'emploi sont à prévoir.

3 - fermetures des services académiques pendant les congés scolaires

Le SNASUB-FSU avait reçu un nombre significatif de protestation de collègues au rectorat contre la nouvelle tardive des fermetures d'été 2015. Nous avons rappelé que les personnels pouvaient encore disposer il y a quelques années de leurs congés de façon plus souple qu'actuellement. L'administration reprend un aval sur la gestion des congés annuels alors que la libéralité prévalait. Le Comité technique est pleinement dans son rôle sur l'organisation générale des services y compris sur les fermetures (cf. *la Lettre d'information juridique* de juin 2015). Cependant, Mme la SG maintient sa proposition qui est la suivante :

- été 2015 :

Rectorat + DSDEN 14 + DSDEN 50 + DSDEN 61 : fermetures du 24 juillet au soir au 17 août au matin
DSDEN Orne fermée le 13 juillet en plus

- noël 2015 :

Rectorat + DSDEN 14 + DSDEN 50 : 24 et 31 décembre 2015

DSDEN Orne : fermeture du 24 décembre au soir au 4 janvier au matin

- Ascension :

Rectorat + DSDEN 14 + DSDEN 50 + DSDEN 61 : fermeture le vendredi 6 mai 2016

- été 2016 :

Rectorat + DSDEN 14 + DSDEN 50 + DSDEN 61 : du 22 juillet 2016 au 16 août 2016

Questions diverses

Installation Wifi dans les salles de réunions : la question est renvoyée au CHS CT.

Apprentissage : la politique de l'emploi conduit à insérer 42 jeunes dans les services de l'éducation nationale de notre académie. Le secteurs où ces jeunes seront affectés : accompagnement enfants en difficulté, EREA (3 apprentis moniteurs-éducateurs, à raison de 1 par EREA), entretien des locaux du rectorat, accueil, informatique, communication, maintenance bâtiment, fonction handicap. La liste exhaustive sera fournie en CTA en octobre 2015. La FSU constate là encore que des fonctions où des fonctionnaires devraient être recrutés, l'administration fait le choix de la précarité.

Restaurant du rectorat : en déficit, une solution est trouvée pour retrouver un nombre de couverts pour enrayer ce déficit : 100 jeunes à l'Armée seront des usagers nouveaux via une convention CROUS/Armée. La question de la viabilité du restaurant reste cependant un problème si les fonctionnaires renoncent à y aller. Le problème du tarif est à revoir selon la FSU.

Suppressions de postes au rectorat : Selon les informations officielles il y aurait « 18 postes en trop » dans l'académie. Aimable plaisanterie de technocrates qui ont inventé SER-RACA alors qu'une centaine a déjà été supprimée depuis 2004 et que des services sont en difficulté. Il existe 7 postes hors plafond, utilisés par des contractuels, qui seront supprimés dont 3 dès 2015 : 1 DEPAP, 1 DPE, 1 DEFIJ. Pour les fonctionnaires, 1 poste à la DPEP et 0,5 à la DEPAP dès la

rentrée 2015. Ces postes sont gelés en prévision de suppressions d'emplois sur le budget 2016 ! Mme la SG a annoncé la suppressions de 100 postes administratifs répartis entre les académies dont sans doute 2 à 3 pour Caen.

Chauffage rectorat : les chaudières datent de 1982 et seront changées en 2016.

Accueil des nouveaux arrivants : une pochette d'accueil sera proposée venant en complément d'une demi-journée d'accueil et d'un entretien individuel avec la DRH pour les agents de catégorie B et C.

Service santé : un projet non acté par le ministère conduit à la suppression de deux postes de médecins Conseillers techniques pour un seul au plan académique. Cela aura des incidences sur les services en DSDEN sans chef de services si ce projet aboutit. Dans quelle division vont aller les secrétaires rattachées au médecin CT de département.

Service social : un AS CT sera recruté pour le département de la Manche pour la rentrée 2015.

Réorganisation des bureaux de la DSDEN 61 : pas de projet arrêté, des évolutions sont encore à prendre en compte (poste CT ASH à venir).

Nouvelle indemnité : l'académie de Caen s'est positionné pour une application à l'automne du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, ouf!). Des groupes de travail seront mis en place à la rentrée.